



Seules nos activités (Brûly-de-Pesche 1940, Les Grottes de Neptune et la visite guidée de Couvin) et les forfaits proposés dans la brochure ci-jointe peuvent être réservés via nos services.

Cette demande de réservation est sous réserve de disponibilités de guide et de restaurant.

L'Office du Tourisme organise des forfaits d'une journée pour des groupes de minimum 20 personnes présentes le jour de la visite (excepté la formule « Entre histoires et délices » où il faudra un minimum de 25 participants).

Le tarif de base comprend uniquement ce qui est indiqué dans le forfait. Les tarifs des menus et les différentes options sont fixées par nos prestataires. Toute augmentation imputable à l'un de nos prestataires peut entraîner un changement dans nos tarifs.

Mode de réservation

Veuillez envoyer le formulaire de réservation ci-joint par courrier postal ou par mail à l'Office du Tourisme de Couvin au plus tard 1 mois avant la date du forfait. Votre réservation sera définitive lorsque l'Office du Tourisme vous aura transmis une confirmation écrite et que vous aurez payé l'acompte demandé.

Vous devez indiquer le nombre le plus exact possible de participants dans le formulaire de réservation. Le nombre définitif de participants doit être communiqué au plus tard 10 jours avant la date de la visite. Aucun remboursement ne sera effectué si le nombre de participants est inférieur à 20 (25 pour la formule « Histoires et délices »).

Paiement

1. Un acompte de 30% de la somme vous sera demandé lors de la réservation. Vous devrez verser cette somme sur le compte BE22 3631 0361 6147 de l'Office Communal du Tourisme de Couvin dès réception de la confirmation en mentionnant la communication figurant sur celle-ci.
2. Le solde doit être payé au plus tard 10 jours après réception de la facture finale, sur le compte BE22 3631 0361 6147 de l'Office Communal du Tourisme de Couvin en mentionnant la communication transmise par l'Office du Tourisme. À défaut de paiement dans ces délais, l'Office du Tourisme se réserve le droit d'annuler la prestation.

Renseignements utiles en cas de virement bancaire depuis l'étranger : Banque : ING – Code Bic BBRUBEBB

Annulation

En cas d'annulation de l'excursion, des frais de dossier vous seront réclamés (hors frais de restaurant :

- 25 euros en cas d'annulation à plus de 10 jours avant l'excursion
- 50 euros en cas d'annulation à moins de 10 jours avant l'excursion

En cas d'annulation à moins d'une semaine, le restaurateur est en droit de vous réclamer la totalité des repas réservés. (Accueil café et goûter compris).

Divers

Formule « Entre Ardenne et Calestienne » et « Au Pays des Rièzes et des Sarts » : Pour une question de sécurité et d'assurance, une place assise à l'avant de l'autocar doit être réservée pour le guide. Un micro en bon état de fonctionnement doit être également mis à sa disposition.

En cas de force majeure ou si cela s'avère nécessaire, l'Office du Tourisme de Couvin se réserve le droit de modifier le programme en proposant différentes alternatives. Si nécessaire, veuillez ramener le guide à Couvin.

En cas de retard de + de 15 minutes ou changement du nombre de participants le matin même, veuillez prévenir L'Office du Tourisme au 060 34 01 40.